



REGLEMENT INTERIEUR

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS DU CLUB

L'association est :

Déclarée à la sous préfecture de Rochefort sous le No W0172004595 en date du 21/06/1999

Publiée au JO le 17/07/1999 sous le numéro de parution : 19990029 annonce No 283

Modifiée à la sous préfecture de Rochefort sous le No W172001445

Affiliée à la FFCT ligne Nouvelle Aquitaine No fédéral 05941

Numéro de Siret : 452 580 871 00013

Activité principale exercée APE 926C

Titre : ROYAN OCEAN CLUB CYCLO

Adresse du siège : Maison des Associations 61Bis rue Paul Doumer 17200 Royan

Membre détenteur des clés du local : le Président

FONCTIONNEMENT

Tout membre participant doit être affilié à la FFCT par l'intermédiaire du club. Cette affiliation implique la reconnaissance des statuts et du règlement intérieur du club.

Chaque adhérent qui participe aux randonnées organisées sous l'égide de la FFCT devra s'acquitter du droit d'inscription.

Le comité directeur gère le club selon les conditions prévues dans les statuts et dans le règlement intérieur. C'est l'instance dirigeante du club qui est représentative de tous les membres actifs de l'association.

Le comité directeur prend toutes les décisions utiles à la bonne marche du club dans le cadre des statuts et du règlement intérieur, des missions que lui a confiées l'assemblée générale conformément au projet sur lequel il a été élu, du budget adopté par celle-ci.

Le CD peut mettre en place des commissions spécialisées dont il fixe explicitement le but la durée et les limites d'intervention.

Les commissions peuvent être composées de membres du CD et d'adhérents non élus au CD.

Les commissions fonctionnent en toute transparence et doivent établir un rapport annuel présenté au CD et à l'AG ordinaire.

Le club organise, en dehors de la pratique du vélo :

Un certain nombre d'activités réservées aux membres actifs (licenciés, cartes membres et amis du ROC)

Des réunions d'information notamment sur la sécurité et la santé

Des repas conviviaux à l'occasion de manifestations sportives et de fête de fin d'année

Commande de vêtements pour le compte de ses adhérents uniquement.

LES GROUPES

Les différents groupes sont décrits sur la page d'accueil du site internet du club.

1. le groupe **Sportif** (25 km/h et +)
2. le groupe **Endurance** (23 à 25 km/h)
3. le groupe **Relax** (20 à 22 km/h)
4. le groupe **Balade/Pédales Douces** (15 à 18 km/h)

SORTIES HEBDOMADAIRES

Nous sommes des cyclotouristes, la vitesse n'est pas notre priorité.

Le club organise des sorties hebdomadaires et roule en plusieurs groupes d'allure différente.

Le cyclotourisme est une activité individuelle ; en rejoignant un club, nous choisissons de la pratiquer en groupe.

Chacun a sa responsabilité dans le fonctionnement du groupe.

Chacun roule avec le groupe dont le rythme lui convient, ni trop rapide ni trop lent.

Pour éviter une confusion entre les différents groupes au départ, il est impératif que chaque groupe soit constitué au moment du départ.

Le groupe sportif doit partir en premier, puis le groupe endurance, le groupe relax et enfin le groupe pédale douce.

La présence de « capitaines de route » (permanents ou nommés au départ) est le meilleur moyen pour éviter des écarts trop importants entre les premiers et les derniers du groupe.

Il n'est pas normal de « perdre » quelqu'un au cours d'une sortie ; on s'arrête ensemble, on repart ensemble, on attend celui qui n'en peut plus ou celui qui doit réparer.

Le capitaine de route donne le signal du départ ou de l'arrêt.

On peut, en outre, désigner un « serre-file » pour veiller, de l'arrière à la cohésion du groupe.

Si quelqu'un force l'allure et pique un petit galop, personne n'est obligé de le suivre et de se forcer à rouler au dessus de ses capacités.

L'échappé attendra plus loin le retour du groupe, ou finira seul la sortie sous sa seule responsabilité.

Chacun de nous est responsable de lui-même : de son matériel et de ses équipements de sécurité (éclairage, gilet fluo) ; il faut, impérativement se munir du circuit du jour, respecter le code de la route et suivre les consignes du capitaine de route.

Un adhérent en difficulté ne doit jamais être laissé seul mais être accompagné d'au moins un équipier.

Les heures de départ :

Un calendrier annuel est publié sur le site internet du club qui définit les horaires de sortie ainsi que le programme des circuits.

Les personnes non licenciées désireuses de découvrir les activités du club, peuvent effectuer trois sorties (sous réserve de décliner leur identité) avant de souscrire une licence au club.

Les adhérents qui souhaitent sortir en dehors des sorties du calendrier peuvent bien entendu le faire et ils sont couverts par l'assurance qu'ils ont souscrite avec la licence. Par contre le club se désengage de toute responsabilité si ils sont accompagnés par des amis non licenciés. Il est rappelé que les mineurs ne pourront pas participer à ces sorties car elles ne respecteraient pas le cadre très strict imposé par la fédération pour l'encadrement et l'accueil des mineurs.

SORTIES AVEC RESERVATION :

Le club organise chaque mois une sortie à la journée avec un déjeuner au restaurant le midi.

La réservation du restaurant s'effectue, via le site internet, environ une semaine avant le jour de la sortie.

Les inscriptions à la sorties sont closes 6 jours avant la réservation au restaurant.

Les personnes qui se sont inscrites à la sortie avec repas et qui ne viennent pas sans avoir annulé, devront s'acquitter du montant de la réservation.

LES CIRCUITS

Les circuits se trouvent sur le site internet du club, chaque cyclo doit en prendre connaissance.

Toute personne ou groupe qui circulent en dehors des circuits officiels du club roulent sous leur propre responsabilité, le club se désengageant de sa responsabilité.

SECURITE

Le respect du code de la route est exigé pour toute sortie sous la responsabilité du club.

Le port du casque est obligatoire pour toutes les sorties organisées sous la responsabilité du club.

La référence du club en termes de sécurité est « le délégué sécurité » désigné par le CD.

Chartre du pratiquant (FFCT)

- J'applique le code de la route en toute circonstance.
- Je porte toujours un casque
- Je prévois l'usage du gilet haut visibilité.
- J'utilise un vélo équipé réglementairement, et en parfait état mécanique.
-
- ***Pour celles et ceux qui utilisent des vélos à assistance électrique (VAE) ceux-ci doivent être impérativement homologués (directive européenne 2002/24/EC) dans le respect de la charte d'utilisation des VAE, à cet égard, le club se dégage de toute responsabilité au cas de non-conformité des VAE qui seraient utilisés au sein du club par un ou plusieurs licenciés. Voir le lien ci-dessous.***

<https://www.ffct-codep18.org/2017/04/27/charte-dusage-du-pratiquant-vae-velo-a-assistance-electrique-existante-a-la-ffct/>

- J'ai toujours avec moi au moins une chambre à air de rechange et une pompe.
- Je suis correctement assuré(e).
- J'adapte mon comportement aux conditions de circulation.
- Je maintiens un espace de sécurité avec le cycliste qui me précède.
- Je vois et je prends toutes les dispositions pour être vu.
- Je choisis un parcours convenant à mes capacités physiques.
- Je roule sans mettre en cause ma propre sécurité ni celle des autres usagers de la route.

- Je connais la procédure d'appel des secours en cas d'accident.
- Je respecte la nature et son environnement.
- Je respecte les autres usagers de la route.
- J'observe les consignes des organisateurs quand je participe à une manifestation de cyclotourisme.

EQUIPEMENTS

Le Roc Cyclo met à disposition des cyclistes des tenues aux couleurs du club à la charge de chaque adhérent à des conditions avantageuses. Le port de ces tenues est fortement recommandé pour toute participation à une randonnée subventionnée par le club, randonnée départementale, regroupements officiels, séjours.

ASSURANCES

Il est obligatoire d'être assuré.

La déclaration d'accident est de la responsabilité de l'assuré. Le club se tient toutefois à la disposition de tout adhérent victime d'un accident pour l'assister dans ses démarches. Le club ne saurait se substituer à l'adhérent dans la gestion de son dossier d'accident et se dégage de toute responsabilité à ce sujet.

REMBOURSEMENTS DE FRAIS

Les frais engagés, sur la demande du CD, par les membres du club (bureau, commissions, etc.) seront remboursés sur présentation de justificatifs et en utilisant si possible la fiche de demande de remboursement de frais mise en place à cet effet, et qui se trouve sur le site internet du club. Le remboursement des frais kilométriques sera calculé en fonction du barème de la FFCT.

ETHIQUE DU CLUB

Le cyclotourisme étant une activité exempte de tout esprit de compétition, l'association n'organisera aucune épreuve qui compare, classe, affiche ou diffuse les performances des participants.

Doivent découler de la part de tous, adhérents, membres du bureau, bienveillance et solidarité, assistance et covoiturage quand les circonstances l'exigent.

Toutes nouvelles idées, propositions sont toujours bienvenues mais doivent être soumises au préalable à l'accord du président et actées par les membres du bureau.

L'article 1 de la loi de 1901 relatif aux associations à but non lucratif, interdit de procéder dans l'association à tout partage de bénéfices, de quelque manière que ce soit, à toute redistribution qui aurait pour conséquence de permettre à un ou partie de ses membres d'en tirer profit.

Les bénéfices réalisés lors d'une manifestation ou d'un événement organisé par le club devront être intégralement reversés à son compte et pourraient servir à financer les différents projets mis en œuvre par celui-ci. Pour chaque projet retenu, le CD décidera de l'octroi d'un financement permettant sa réalisation.

SEJOURS

Une fois par an, le club organise par l'intermédiaire d'une commission voyage, une sortie sur une semaine. La date, la destination et les moyens sont définis en réunion de la commission voyage puis présentés en réunion de CD pour être validés.

Cette randonnée prend l'appellation de « sortie annuelle du club »

COMMUNICATION ET INTERNET

Le club communique par différents moyens d'information :

- Site internet
- Réseau messagerie
- Réunions du club (4 par an minimum)
- Courrier via le CD
- Calendrier d'activités
- Calendrier des réunions
- Assemblée générale en fin d'année

Le site internet est la vitrine des activités et de la vie du club vue de l'extérieur mais aussi un moyen de communication entre le club et ses membres.

Le club s'engage à respecter la vie privée de chacun de ses membres conformément à la loi 78-17 du 16 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Cependant, sauf refus particulier signifié par écrit au CD, l'adhérent autorise le club à utiliser son image (photos, vidéos interview) réalisés dans le cadre de sa participation aux manifestations et activités du club, publiés et diffusés sur le site internet du club, dans la presse écrite et autres médias.

La gestion du site est sous la responsabilité des administrateurs qui sont nommés par le CD.